



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-quatorzième session, la Cinquième Commission s'est réunie en ligne en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et a examiné la question.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria ([A/74/726](#)) ;
 - b) rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/828](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/74/L.44](#)

4. Le 24 juin 2020, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Canada, un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria » ([A/C.5/74/L.44](#)), pour examen selon la procédure d'accord tacite, comme prévu dans les décisions 74/544 et 74/555 de l'Assemblée générale.
5. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution [A/C.5/74/L.44](#) était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 6). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à



sa réunion suivante, qui se tiendrait dès que les circonstances le permettraient, après la levée des mesures de précaution.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1497 (2003) du 1^{er} août 2003, par laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à créer une force de stabilisation des Nations Unies en vue d'appuyer le gouvernement provisoire et de faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix global au Libéria,

Rappelant également la résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria pour une période de 12 mois, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution 2333 (2016) du 23 décembre 2016, par laquelle il a prorogé le mandat pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil, à l'exception des personnes indispensables pour mener à bien la liquidation de la Mission,

Rappelant en outre sa résolution 58/315 du 1^{er} juillet 2004,

Rappelant sa résolution 58/261 A du 23 décembre 2003 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission, dont la plus récente est la résolution 73/319 du 3 juillet 2019, ainsi que sa décision 73/555 du 3 juillet 2019,

Réaffirmant les principes généraux sur lesquels repose le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a énoncés dans ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 55/235 du 23 décembre 2000,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2020 des contributions au financement de la Mission des Nations Unies au Libéria, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 9,1 millions de dollars des États-Unis, soit environ 0,1 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que 161 États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires, et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

2. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté la totalité du montant de leurs contributions statutaires, et prie instamment tous les autres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport², et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

¹ A/74/726.

² A/74/828.

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria¹ ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à recenser et à traiter en temps voulu tous les éléments résiduels, y compris les passifs imprévus qui apparaîtraient après la clôture de la Mission, et souligne qu'il importe de porter à l'attention des sous-traitants la question du règlement des demandes en suspens ;

6. *Se félicite* de l'action menée par le Secrétaire général pour atténuer l'empreinte écologique globale de la Mission en coopération avec les autorités libériennes, et souligne qu'il faut veiller à ce que toutes les mesures prises soient conformes aux règlements et règles applicables afin que la clôture de la Mission se fasse dans des conditions respectueuses de l'environnement ;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria ».
